



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 15 Décembre 2020

DELIBERATION
N° CFVU-2020-38-ESL-001

RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants : 40

Voix favorables : 40

Voix défavorables : 0

Abstentions : 0

***relative au régime des études et contrôle des connaissances du Master 2^e année
 domaine Droit, Economie, Gestion, mention Droit international et Droit européen,
 parcours type International Economic Law
 Délocalisé à New York College (Athènes)***

Année universitaire **2020/2021**

- Vu le code de l'éducation, et notamment :
 - L'article L612-6-1 relatif à l'accès à la deuxième année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master,
 - Les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes,
 - son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
 - les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
 - les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
 - les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
 - les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
 - les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
 - les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014
- Vu l'arrêté d'accréditation du 11 juillet 2018 autorisant l'Université à délivrer le diplôme de Master Droit Economie Gestion, mention droit international et droit européen,
- Vu la décision du CA du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élue étudiant,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu l'avis du conseil de la Faculté de Droit et Science Politique en date du 22 septembre 2020,
- Vu l'accord bilatéral entre l'Université Toulouse 1 Capitole et Stetson University Inc., d/b/a Stetson University College of Law, et son amendement adopté en CA en date du 31 mai 2012
- Vu l'accord bilatéral entre l'Université Toulouse 1 Capitole et KEME New York College SA

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Les règles relatives au régime des études et contrôle des connaissances du Master 2^e année domaine Droit, Economie, Gestion, mention Droit international et Droit européen, parcours type International Economic Law délocalisé à New York College (Athènes) sont fixées comme suit :

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen Gabriel Marty -31042 Toulouse cedex 9-France-Tél :05 61 63 35 00 -Fax: 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

TITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1. Objectifs de la formation

1.1 - Le Master Droit, Économie, Gestion, mention Droit International et droit européen, parcours type International Economic Law, délocalisé à New York College (Athènes) est une formation universitaire permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences en droit international économique tant s'agissant de l'Union Européenne qu'au-delà.

ARTICLE 2. Conditions d'accès

2.1 - Ont vocation à être admis en Master 2 Droit, Economie, Gestion, mention Droit international, parcours type International Economic Law, les étudiants remplissant les deux séries de conditions suivantes :

- avoir validé 60 crédits au titre de la première année du Master mention Droit International et droit européen, ou d'un autre Master de droit, ou un diplôme, français ou étranger, équivalent à 240 crédits ECTS
- démontrer un niveau d'anglais suffisant.

2.2 - Dans tous les cas, y compris ceux visés à l'article 3 ci-après, l'admission en Master 2 est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat, d'une lettre de motivation, ainsi que des aptitudes linguistiques du candidat, et le cas échéant, à la suite d'un entretien. L'admission peut être subordonnée à l'acquisition de certains pré-requis.

ARTICLE 3. Autres possibilités d'accès

3.1 - Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

ARTICLE 4. Redoublement

4.1 - Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée sur décision du jury d'examen.

TITRE II - ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 5. Organisation de la formation

5.1 - Le master 2^e année Droit, Économie, Gestion, mention Droit international et droit européen, parcours type International Economic Law délocalisé à New York College (Athènes), est organisé sur deux semestres. Cette année est composée d'unités d'enseignement (UE) donnant droit à des crédits (ECTS). Le premier semestre comprend 6 unités d'enseignement plus une non évaluée ; le second semestre, une unité d'enseignement. Elles totalisent respectivement 45 et 15 crédits. Le contenu des UE et les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées en annexe du présent document.

5.2 - Les enseignements sont tous en langue anglaise.

5.3 - Les étudiants effectuent alors les deux semestres au New York College d'Athènes, selon les modalités définies dans l'accord bilatéral signé entre l'université Toulouse 1 Capitole et New York College. Les effectifs de New York College ne sont pas pris en compte dans les capacités d'accueil du diplôme à l'université Toulouse 1 Capitole.

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen Gabriel Marty -31042 Toulouse cedex 9-France-Tél :05 61 63 35 00 -Fax: 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr

ARTICLE 6. Voie recherche voie professionnelle

6.1 - L'étudiant choisit pour l'UE 8 du semestre 4 soit la voie professionnelle soit la voie recherche.

6.2 - Pour la voie professionnelle, l'étudiant effectue un stage d'une durée minimale de deux mois (ou 308 heures) dans une organisation lui permettant de mettre en application les enseignements dispensés pendant l'année (entreprise, cabinet, administration, organisation internationale...) qui donnera lieu à une évaluation dont la note sera prise en compte pour l'admission au diplôme.

L'étudiant exerçant pendant l'année du diplôme une activité professionnelle en relation avec les thématiques enseignées peut être dispensé du stage par le responsable de la formation ; il est cependant tenu à la remise d'un rapport d'activité satisfaisant aux mêmes exigences que le rapport de stage précité.

6.3 - Pour la voie recherche, l'étudiant présente un mémoire de recherche dont la note sera prise en compte pour l'admission au diplôme. Par exception, pour les étudiants en mobilité entrante venant d'une université partenaire à l'université Toulouse 1 Capitole et dont la convention de partenariat prévoit une soutenance orale, une telle soutenance sera organisée.

Le succès à l'examen du Master Recherche permet de s'inscrire en Doctorat (thèse), après acceptation du sujet par un Directeur de thèse, avis favorable du Directeur de l'équipe d'accueil, du Directeur de l'Ecole Doctorale, et sur autorisation de la Présidente de l'Université.

TITRE III - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 7. Organisation des examens

7.1 - L'examen du master 2 comporte une session unique pour chaque semestre.

ARTICLE 8. Modalités d'organisation de la session unique

8.1 - Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées :

Semestre 3 : Pour les UE1 à 6, chaque matière constitutive fondamentale fait l'objet d'un examen écrit, chaque matière constitutive spécialisée fait l'objet d'un contrôle continu. L'UE7 ne fait pas l'objet d'une évaluation.

Semestre 4 UE8:

- voie professionnelle : Le stage donne lieu à un rapport rédigé en anglais, mettant l'accent sur une question juridique rencontrée durant le stage. Le rapport de stage est évalué par un jury et donne lieu à une note unique.

- voie recherche : Le mémoire est rédigé en anglais. Il porte sur un sujet de recherche accepté par le superviseur et par le directeur de la formation. Le mémoire est évalué en sa qualité et fait l'objet d'une note. Le mémoire fait l'objet d'une présentation orale pour les étudiants en mobilité entrante venant d'une université partenaire à l'université Toulouse 1 Capitole et dont la convention de partenariat prévoit une soutenance orale ; en ce cas le mémoire et la prestation orale de soutenance donnent lieu à une note unique.

Toute absence à une épreuve de contrôle continu ou de soutenance est sanctionnée par la note 0.

Sont admis à passer la session de rattrapage dite de cas de force majeure les étudiants :

Absents à la session unique du semestre concerné et :

- qui peuvent justifier d'un cas de force majeure, c'est à dire la réunion de trois éléments qui le rendent exceptionnel par nature (imprévisible, irrésistible et extérieur),
- et qui ont déposé un dossier (formulaire et justificatif d'absence) auprès de leur scolarité au plus tard 10 jours calendaires suivant la fin de la période d'examen concernée,
- et, qui ont reçu un avis favorable de la commission composée du Doyen et de deux membres du bureau de la Faculté. La décision de cette instance n'est pas susceptible de recours. La Présidente est liée par cet avis.

TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION

ARTICLE 9. Condition de validation des unités et des semestres

9.1 - Les unités d'enseignement sont validées isolément ou par compensation.

► **Isolément :**

Une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

► **Par compensation :**

Le semestre est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui le composent plus le cas échéant des bonifications dues aux matières facultatives, soit un total de 450/900 points pour le semestre 3 et 150/300 points pour le semestre 4 ; dans ce cas les unités où le candidat n'a pas obtenu la moyenne sont validées par compensation et les ECTS correspondant à l'unité sont acquis.

9.2 - Les semestres sont validés isolément sans compensation

► **Isolément :**

Un semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne soit un total de 450/900 points pour le semestre 3 et 150/300 points pour le semestre 4. La validation des semestres 3 et 4 emporte respectivement l'acquisition de 45 et 15 crédits européens correspondants (ECTS).

ARTICLE 10. Conditions d'attribution d'une mention

10.1 - L'obtention du semestre donne lieu à l'une des mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est au moins égale à 16

Cette mention pourra être obtenue grâce à la prise en compte des points de bonification.

ARTICLE 11. Délivrance du diplôme

11.1 - Pour être déclaré admis au diplôme l'étudiant doit être admis au semestre 3 et au semestre 4. Le jury d'examen peut octroyer des points jury. L'obtention du diplôme de master donne lieu aux mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99

- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est au moins égale à 16



Hugues KENFACK
Président de la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire

Le 15 Décembre 2020,

PJ : annexes

Annexe 1 Master 2 mention Droit international et droit européen, parcours-type International Economic Law délocalisé à New York College (Athènes)
année 2020/2021

Semestre 3	Enseignements	Statut	Crédits	Heures CM	Modalités d'évaluation	Points CM	Total Points Enseignement
UE 1	European Law	Obligatoire	7,5	30			150
	Fundamental European Law (European Union Construction)			10	Ecrit	60	
	Specialized European Law 1 (Single Market & Foreign goods/Services and Foreigners)			10	Contrôle continu	45	
	Specialized European Law 2 (Selected Issues of EU Competition Law)			10	Contrôle continu	45	
UE 2	International Trade Law	Obligatoire	7,5	30			150
	International Trade Organisations and Financial Institutions			10	Ecrit	60	
	Specialised Course in International Trade Law			10	Contrôle continu	45	
	Specialised Course in International Finance Law			10	Contrôle continu	45	
UE 3	International Business Law	Obligatoire	7,5	30			150
	Fundamental International Business Law (Compliance & Corporate Social Responsibility)			10	Ecrit	60	
	Specialised International Business Law 1 (International Commercial Arbitration)			10	Contrôle continu	45	
	Specialised International Business Law 2 (International Tax Law)			10	Contrôle continu	45	
UE 4	Contract Law	Obligatoire	7,5	30			150
	International Contract Law			10	Ecrit	60	
	Negotiations & Drafting of contracts			10	Contrôle continu	45	
	Comparative Contract Law			10	Contrôle continu	45	
UE 5	Company Law	Obligatoire	7,5	30			150
	International Company Law			10	Ecrit	60	
	Practicing in International Companies			10	Contrôle continu	45	
	European Company Law			10	Contrôle continu	45	
UE 6	International Economic Law	Obligatoire	7,5	30			150
	Fundamental International Economic Law			10	Ecrit	60	